



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2011, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Jacques Durand, président et maire de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Alain Paradis, deuxième vice-président et maire de Sainte-Madeleine
Monsieur Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jean-Luc Halde, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller de Beloeil
Monsieur Yanik Maheu, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Gilles Plante, conseiller 1^{er} substitut de McMasterville
Monsieur Richard Ruest, conseiller d'Otterburn Park

Était absente :

Madame Danielle Meunier, première vice-présidente et conseillère de McMasterville

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Claude Lebeuf, conseiller 2^e substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2011
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Prévisions budgétaires pour l'année 2012
7. Triennal 2012-2014
8. Prix de l'eau pour l'année 2012
9. Fourniture d'équipements de télémétrie et installation
10. Consommation d'eau pour le mois d'août 2011
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

No de résolution
ou annotation

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 h 30 que le quorum était atteint, ouvre la séance.

11-09-057

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

11-09-058

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
23 AOÛT 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Paradis

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2011 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

11-042 16-08-11 Télécopie de MADAME CLAIRE DELORME, adjointe de Robert Bergevin, TUAC LOCALE 501, nous transmettant une copie de la lettre expédiée au responsable des documents en relations du travail (ministère du Travail) demandant d'accepter le dépôt de la lettre d'entente n° 2011-02 même si un changement d'accréditation a eu lieu deux jours avant le dépôt de la lettre puisque la décision du CRT concernant le changement d'accréditation n'a été connu que plus tard.

11-043 07-09-11 Lettre de MONSIEUR MAURICE BESSETTE (LES CONSULTANTS VETCO INC.) et de MONSIEUR RENÉ LALLIER (BIOVET INC.) nous informant de l'acquisition des activités d'analyse d'eau de Les Consultants Vetco inc. par Biovet inc.

11-09-059

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 11-09, du chèque numéro 15639 au chèque numéro 15659 et du bordereau numéro EDI442 au bordereau numéro EDI464, pour un montant total de 139 629,94 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

11-09-060

POINT 6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2012 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Luc Halde

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2012 prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 861 799 \$, des dépenses d'immobilisations de 1 513 201 \$, pour dépenses totales de 4 375 000 \$ et une consommation totale estimée de 2 708 000 000 gallons impériaux.

ADOPTÉE

11-09-061

POINT 7. TRIENNAL 2012-2014

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2012-2014 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2012-2014 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2012 de 466 300 \$, pour 2013 de 2 531 500 \$ et pour 2014 de 8 363 000 \$.

ADOPTÉE

11-09-062

POINT 8. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU QU'en vertu de la nouvelle entente intermunicipale, signée en août 2003 et approuvée à l'époque par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE, conformément à ladite entente substituant le décret publié dans la Gazette officielle du Québec le 19 juillet 1986, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

ATTENDU QUE le prix de l'eau consommée a été fixé à 2,35 \$ du mille gallons impériaux, à partir du 1^{er} janvier 2011 par la résolution numéro 10-09-065;

ATTENDU QU'il a été convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Paradis

ET RÉSOLU DE fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 2,39 \$ du mille gallons impériaux, à compter du 1^{er} janvier 2012.

QUE ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

11-09-063

POINT 9. FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉMÉTRIE ET INSTALLATION

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de deux (2) entreprises;

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquels la dépense est projetée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU

QUE ce conseil approuve la soumission et l'octroi du contrat à Les Compteurs Lecomte ltée, en date du 7 septembre 2011, concernant le projet 2011-01 « Fourniture d'équipement de télémétrie et installation » d'une somme de 27 501,50 \$ taxes incluses étant la plus basse soumission conforme; laquelle soumission étant jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif au contrat.

ADOPTÉE

POINT 10. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS D'AOÛT 2011

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité et des relevés de compteur pour le mois d'août sont joints au présent point.

POINT 11. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 12. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

11-09-064

POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest

APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 19 heures 38 minutes.

Jacques Drouin, Ing.
secrétaire-trésorier

Jacques Durand
président